

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

Siège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE



SIECEUTOM

EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 mai 2026

Nombre de Délégués
en exercice.....24

Nombre de Délégués
Titulaires présents.....21

Nombre de Délégués
Suppléants Présents..... 1

Nombre de Délégués
votant.....24

L'an deux mille vingt-six et le 29 mai à 17 heures 30 minutes, le Comité Syndical s'est réuni dans la salle Marie Mauron à Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER**, Président sortant du SIECEUTOM.

Membres présents :

- Titulaires :

MM. AIMADIEU Franck, BATOUX Philippe, BEAUMONT Alain, BLANC Alexis, BOËS Fabrice, BOMBA Blaise, COPETE Paul, DAUDET Gérard, FONTANARAVA Eric, FRANCESCHI Rémy, GIRAUD Daniel, GRYNKORN Serge, GUILLOT Philippe, LIBERATO Fabrice, RAOUX Michel, ROUX Philippe, VARAIRE Patrice, VOLLAIRE Olivier

Mmes BARANDON Brigitte, GREGOIRE Sylvie, MAUGAN CURNIER Séverine

- Suppléant : M. PALERMINI Thierry

Absents excusés : MM. AURIOL Michel, GOMEZ Lionel, LOVISOLO Jean-François

Pouvoirs :

- M. LOVISOLO Jean-François donne pouvoir à Mme MAUGAN CURNIER Séverine

- M. AURIOL Michel donne pouvoir à M. FRANCESCHI Rémy

Secrétaire de Séance : M. Fabrice BOËS

N°26-06

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT

Installation du Comité syndical

La séance a été ouverte par M. Christian MOUNIER, président sortant, qui a procédé à l'appel et déclaré les membres du Comité syndical du SIECEUTOM présents, représentés et absents, installés dans leurs fonctions.

Le Comité syndical étant installé, le doyen d'âge, M. Serge GRYNKORN, préside la séance pour le premier point inscrit à l'ordre du jour, à savoir l'élection du Président.

M. Fabrice BOËS a été désigné secrétaire de séance.

Il a été dénombré 22 membres présents, dont 21 membres titulaires et 1 suppléant. Deux procurations ont été produites. Il a donc été constaté que la condition de quorum était remplie.

M. Serge GRYNKORN a invité le Comité syndical à procéder à l'élection du Président. A cette occasion, il a rappelé que l'élection du Président du syndicat répond aux mêmes règles que l'élection du Président de l'EPCI membre du syndicat. Celui-ci est élu, parmi les membres titulaires du Comité syndical nouvellement installé, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés. Il doit être de nationalité française, en ce qu'il est susceptible d'exercer des pouvoirs de police. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du Bureau de l'élection

Le Comité syndical a désigné deux assesseurs : M. Franck AIMADIEU et M. Fabrice LIBERATO.

Le Bureau de l'élection est donc constitué de :

- M. Serge GRYNKORN (Président doyen d'âge)
- M. Fabrice BOËS, secrétaire
- M. Franck AIMADIEU, assesseur
- M. Fabrice LIBERATO, assesseur.

Le président de séance, M. Serge GRYNKORN a demandé aux candidats de se déclarer.

M. Philippe ROUX, membre titulaire représentant la Communauté de Communes du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, et M. Gérard DAUDET représentant la Communauté d'agglomération Luberon Monts du Vaucluse, ont présenté leur candidature.

M. Serge GRYNKORN a fait procéder au vote à bulletin secret.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel ou représentés n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 24

Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le Bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

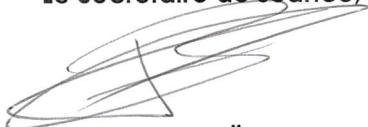
Après dépouillement, le résultat du scrutin est le suivant :

- votants	24
- bulletins blancs/nuls	0
- bulletins M. Philippe ROUX	8
- bulletins M. Gérard DAUDET	16

M. Gérard DAUDET est élu Président du Comité Syndical et est installé dans ses fonctions.

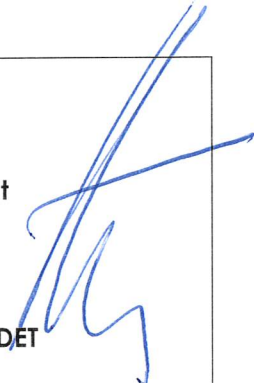
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Secrétaire de séance,


Fabrice BOËS



Le Président


Gérard DAUDET

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de sa transmission en
Préfecture le : **08 JUIN 2026**

Et de sa publication le : **08 JUIN 2026**

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-258400472-20260529-DEL26_06-DE



Page 1 sur 1

Page 1 sur 1